

Arrêté DAJIM n° 116 /2024

LE PRESIDENT D'UNIVERSITE COTE D'AZUR,

VU le Code de l'Education,

VU le Code de la Commande Publique,

VU l'Ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,

VU le Décret n°2006-781 en date du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

VU le Décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU le Décret n°2019-785 modifié du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts,

VU l'élection de M. Jeanick BRISSWALTER, en qualité de Président d'Université Côte d'Azur lors du Conseil d'administration du 9 janvier 2024,

VU la délibération 2024-07 du Conseil d'administration du 23 janvier 2024 désignant M. Stéphane AZOULAY Vice-président en charge du Conseil d'Administration et des Moyens,

ARRETE

ARTICLE 1 : Administration et gestion de l'établissement

Délégation de signature est donnée à M. Stéphane AZOULAY, Vice-président en charge du Conseil d'Administration et des Moyens, à l'effet de signer au nom du Président d'Université Côte d'Azur tout acte et décision concernant l'administration et la gestion de l'établissement et relevant du Président, à l'exception des contrats de travail à durée indéterminée.

ARTICLE 2 : Affaires financières

Délégation de signature est donnée à M. Stéphane AZOULAY à l'effet de signer au nom du président d'Université Côte d'Azur, pour l'exercice des attributions d'ordonnateur principal confiées au Président d'Université Côte d'Azur par la loi et les règlements en vigueur.

ARTICLE 3 : Marchés publics

Délégation de signature est donnée à M. Stéphane AZOULAY aux fins de signer au nom du Président d'Université Côte d'Azur, les actes, décisions ou documents relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics d'Université Côte d'Azur, notamment l'application des pénalités.

Néanmoins, les actes suivants :

- le choix du titulaire des marchés > 139 000 € HT,
- la signature des marchés > 139 000 € HT et des avenants s'y rattachant,
- les décisions de résiliation

restent soumis à la signature du Président.

ARTICLE 4 : Conseil d'administration et actes de gestion

Délégation de signature est donnée à M. Stéphane AZOULAY à l'effet de signer au nom du Président d'Université Côte d'Azur les documents suivants :

- Convocations du conseil d'administrations,
- Actes relatifs à la préparation et au suivi des dossiers traités en conseil d'administration,
- Procès-verbaux des séances du conseil d'administration,
- Conventions et contrats de recrutement sauf les contrats à durée indéterminée,
- Ordres de mission pour tous les agents d'Université Côte d'Azur sauf pour lui-même,
- Les courriers relatifs aux questions immobilières et patrimoniales.

ARTICLE 5 : Subdélégation

Toute subdélégation de signature est prohibée.

ARTICLE 6 : Mention obligatoire

Tout document signé en application du présent arrêté doit comporter sous la signature de son auteur, la mention en caractères lisibles de son prénom, de son nom et de sa qualité, ainsi que « pour le Président et par délégation ».

ARTICLE 7 : Durée

Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 149/2020 en date du 3 février 2020.

Il entre en vigueur à compter de sa publication.

ARTICLE 8 : Publicité

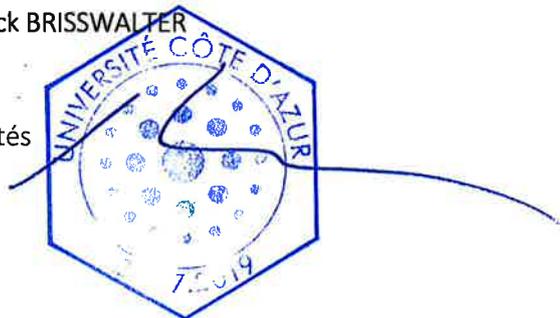
Le présent arrêté est soumis à publicité. Il sera publié sur le portail internet d'Université Côte d'Azur et consultable de manière permanente au sein de la Direction des Affaires juridiques, institutionnelles et de la Modernisation d'Université Côte d'Azur.

ARTICLE 9 : Exécution

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable d'Université Côte d'Azur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Nice, le 23. 01. 2024

Le Président d'Université Côte d'Azur
Jeanick BRISSWALTER



Copies :

Mr le Recteur de Région académique, Chancelier des universités

M. le DGS

Mme. la DGSA Ressources Humaines et Modernisation

M. l'Agent Comptable

Mme la Directrice des Affaires financières

Intéressées

*Délégations de signature pour les marchés, accords-cadres et marchés
subséquents*

Types de pièces
Pour la Préparation
Ouverture d'opération
Pour la Passation
Registres de dépôt / Ouverture des plis
Demandes de complément des pièces de candidatures
Demandes de précisions lors de l'étude des offres
PV d'admission des candidatures
Mise en place de négociation, si prévue dans le règlement de consultation
Demandes de pièces de candidature lorsqu'un candidat est pressenti
Lettres aux candidats évincés (candidatures - offres)
Actes d'engagement
Décision d'attribution et signature des marchés et des marchés subséquents aux accords-cadres
Pour l'exécution et le suivi
Déclarations de sous-traitance
Avenants
Mises au point
Décomptes de pénalités
Lettres de réclamation, de mauvaise exécution, de mise en demeure
PV de réception, d'ajournement, d'admission
Décomptes définitifs
Décision de résiliation
Certificat de cessibilité de créance
Demande de statistiques ou d'information